



LE PRÊT **Nouvel Equipement +**



Prêt réservé aux particuliers pour financer
le renouvellement des équipements suivants :

- Une chaudière basse température
au gaz naturel (voir Demande de Prêt)
- Une chaudière à condensation
au gaz naturel (voir Demande de Prêt)

Un TEG annuel fixe à partir de 0,50%
pour remplacer votre équipement par une chaudière basse température
ou à condensation au gaz naturel (Voir Demande de prêt)

Grâce à la prise en charge d'une partie
des intérêts par SAVELYS et GDF SUEZ,
vous bénéficiez des conditions
financières suivantes :

RÉPONSE SOUS 48 HEURES
DÈS RÉCEPTION DE VOTRE DEMANDE DE PRÊT COMPLETE

- 0 € de frais de dossier.
- Prêt affecté de 1 000 à 6 000 €.
- TEG annuel fixe de 0,50 à 1,50%
(taux débiteurs fixes correspondants de 0,50 à 1,49%).
- Durées de 12 à 52 mois.
- Mensualités de 90 à 120 €.

Tranches de Montant	Mensualité	TEG annuel fixe*	Exemple	Durée	Montant total dû**
De 1 000 à 3 000 €	90 €	0,50 %	3 000 €	34 mois	3 021,66 €
De 3 001 à 4 000 €	100 €		4 000 €	41 mois	4 034,56 €
De 4 001 à 6 000 €	120 €	1,50 %	6 000 €	52 mois	6 198,22 €

Exemple pour un montant financé de 2 783,81 € au TEG annuel fixe de 0,50 % (taux débiteur fixe correspondant : 0,50 %) : durée de remboursement de 32 mois avec une mensualité (hors assurance facultative) de 90 € (dernière mensualité pour solde : 12,49 €). Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative : 2 802,49 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

ASSURANCE FACULTATIVE :

- Coût mensuel de l'assurance facultative pour 1000 € empruntés (en sus de la mensualité) : 1 € si l'emprunteur est âgé de moins de 60 ans à la date d'adhésion. 1,40 € si l'emprunteur est âgé de 60 ans ou plus à la date d'adhésion.
- -20% pour le co-emprunteur sur sa cotisation d'assurance éventuelle, dans le cas d'une adhésion de l'emprunteur et du co-emprunteur.

Souscription sur le contrat de crédit : les conditions de cette assurance peuvent être consultées sur la notice d'information jointe au contrat de crédit et sur www.banquesolfea.fr



* Prêt affecté sous réserve d'acceptation par la Banque Solfea et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. TEG annuel fixe hors assurance facultative bonifié par SAVELYS et GDF SUEZ. Mensualités fixes hors assurance facultative (sauf la dernière constituée du solde) pour une première échéance 30 jours après le décaissement. ** Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative. Conditions valables à compter du 01/03/2010 et susceptibles d'être modifiées à tout moment par la Banque Solfea.